



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le quatre juin à 18H30 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, salle du Riveau, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 11
Pouvoirs : 6
Absents : 10

Date de la convocation : 28 mai 2020

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, Dominique GAUTHIER, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, LEVRAULT Charly, Maurice MILLIASSEAU, Didier RENAUD.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

FRAUDEAU Jean-François représenté par M BRUNIER

DEBIAIS Viviane représentée par D GAUTHIER

BEAUVAIS Magali représentée par D GAUTHIER

BERGONNIER Pascal représenté par C PIAULET

ERRAÏSS Malika représentée par B MASSONNEAU

JARASSIER Corinne représentée par C PIAULET

ABSENTS : BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LAGARNAUDIE Jacqueline, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

Secrétaire de séance : Maud BRUNIER

DELIBÉRATION N° 74

RAPPORTEUR : Bruno MASSONNEAU

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020 – PREMIERES ATTRIBUTIONS

Il est rappelé que par délibération de ce jour, **une somme de 150 000 € a été inscrite au budget primitif 2020 de la commune pour les subventions aux associations.**

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les premières **subventions 2020 aux associations**, dont le dossier déposé est complet, pour un montant total de **99 323 €**, conformément au tableau présenté.

Des animations sont incertaines du fait de la crise sanitaire liée au COVID-19. C'est pourquoi deux demandes de subvention (Vieux Poitiers et MJC Jean Paul Robin) seront étudiées ultérieurement.

Le montant restant au budget après ce versement s'élève à 50 677 €.

VU les demandes de subventions annuelles déposées par les associations,

Considérant qu'une somme de 150 000 € a été inscrite au budget primitif 2020 de la commune, Article 6574,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-décide d'attribuer les subventions 2020 aux associations figurant sur le tableau joint à la présente délibération, pour un montant total de 99 323 €;

-charge Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

